

naire le 48 février 1794, en même temps que Joseph-Antoine *Boyet*, avait été fusillé pour avoir porté les armes pendant le siège, ainsi que le Père Joseph *Janin*, bibliothécaire des Augustins.

Mais la Bibliothèque manquait de tout, et le 11 frimaire an IV, les nouveaux conservateurs durent demander au District « du feu, de la lumière, des tables, du papier, « des plumes, de l'encre, des balais, et une allocation pour menues dépenses. » (Fonds Coste, n° 1491.)

Le gouvernement se préoccupait toujours, alors, de la mauvaise réorganisation des bibliothèques publiques et il avait reconnu le vice du premier mode. Le 15 germinal an IV, le directeur général de l'instruction publique *Guingéné* manda aux administrateurs du Rhône qu'on allait procéder à une *autre* organisation de ces Dépôts que celle prescrite par le *ci-devant Comité d'instruction publique*, et de cesser l'envoi des *Catalogues bibliographiques* sur *cartes* et sur *feuilles*, lesquelles devront être gardées pour former les *Bibliothèques centrales*. L'on a vu en effet, plus haut, par le rapport du citoyen Jusselme qu'il avait fait inventorier, à l'aide de *cartes*, les ouvrages des monastères et ceux des *rebelles-cagots*. (Voir Fonds Coste, n° 1492.)

En exécution de cet ordre du gouvernement, l'administration centrale de Lyon prit, le 24 germinal, un arrêté prescrivant la suspension des catalogues par *cartes*, jusqu'à nouvel avis, et congédia les agents chargés du Dépôt *claustral Saint-Pierre*, sur lequel les scellés furent apposés (1).

---

(1) Le 1<sup>er</sup> thermidor an IV, le gouvernement émit la crainte que les livres et objets d'art mis sous les scellés ne dépérissent pas davan-